

Initiatives ministérielles

profits non réalisés pour le consortium ou ses partenaires agissant à titre de tiers. Ne se contentant pas d'une indemnisation équitable, le consortium veut soutirer plus de 400 millions de dollars aux Canadiens.

Je ne peux m'empêcher de demander à tous les députés et à tous les Canadiens s'ils pensent que les conservateurs qui forment la majorité à l'autre endroit sont des gens responsables, car ils ont dit ne pas s'inquiéter des conséquences financières de leur acte. Ils prétendent ne s'en tenir qu'au principe qui sous-tend ce projet de loi. Comment peut-on se montrer aussi irresponsable lorsqu'il s'agit de l'argent des Canadiens?

Je remercie mes collègues libéraux à l'autre endroit. Ce projet de loi nous a donné bien du mal. Nous en avons beaucoup discuté. Je respecte beaucoup les sénateurs, y compris les sénateurs indépendants, qui ont bravement défendu cette mesure et qui sont intervenus avec éloquence pour protéger les intérêts des contribuables canadiens. Je sais que nous pourrions toujours compter sur eux, parce qu'ils ont la tête et le cœur à la bonne place.

Quant à ceux qui détiennent actuellement la majorité à l'autre endroit et qui s'y accrochent, les méthodes qu'ils ont utilisées à l'égard de cette question ne font rien pour améliorer l'opinion que j'ai d'eux, opinion qui ne devrait étonner personne d'ailleurs.

Je crois sincèrement que les Canadiens de partout au pays, qui appuient tous les partis politiques représentés à la Chambre, seront outrés d'apprendre l'importance et le montant de la facture que la majorité conservatrice à l'autre endroit entend leur refiler. En ce qui concerne le projet de loi C-22, la facture s'élèvera à 445 millions de dollars s'il est rejeté.

Une voix: Quelle sera la position du Parti réformiste?

M. Young: Puisque le député y fait allusion, est-ce que les réformistes sont prêts à se joindre à nous? Je leur ai prêté une oreille attentive au cours des mois que nous avons passés ensemble à la Chambre. Nous pouvons toujours être en désaccord sur certaines questions, mais il y a une chose qui, selon moi, rallie l'opinion de tous et c'est la nécessité de prendre des mesures au ministère des Transports, comme je le fais, pour améliorer les services offerts aux Canadiens tout en réduisant le fardeau financier pour le contribuable. Je pense que nous comprenons que c'est là notre objectif à tous.

Ce n'est pas simplement une question de principe. Il ne s'agit pas seulement de laisser les gens s'adresser aux tribunaux ou avoir des recours, ni de toutes les autres choses dont nous entendons parler. En fait, les contribuables canadiens sont confrontés à des compressions effectuées à tous les niveaux de gouvernement au Canada, peu importe leur allégeance politique, des compressions que nous réclamons les députés de l'opposition officielle et du Parti réformiste. Nous le comprenons.

Je ne peux croire que quiconque partage le point de vue des sénateurs à l'autre endroit qui affirment qu'ils se fichent éperdument de savoir que leurs amendements risquent de coûter des centaines de millions de dollars aux contribuables. Croient-ils ou quiconque pense-t-il qu'on devrait demander aux contribuables canadiens d'indemniser les promoteurs pour 57 années de

profits non réalisés, parce qu'ils avaient réussi à conclure une belle petite entente avec le gouvernement conservateur qui, quelques jours plus tard, a perdu tous ses sièges dans le Grand Toronto et n'en a conservé que deux dans tout le pays? Les sénateurs conservateurs ne veulent pas se limiter au remboursement des dépenses légitimement engagées. Ils réclament 445 millions de dollars pour que leurs amis puissent se partager une dernière fois l'assiette au beurre.

• (1540)

Je ne peux pas croire qu'au moins certains sénateurs conservateurs de l'autre endroit ne comprendront pas que le Parlement ne peut accepter qu'on vienne ainsi puiser sans vergogne dans les poches des contribuables canadiens.

[Français]

Le chef du Parti libéral du Canada, maintenant premier ministre, a averti toutes les parties de ne pas signer cette entente. Si les promoteurs étaient si certains que c'était une bonne affaire pour le Canada, pourquoi n'ont-ils pas attendu et essayé de convaincre un nouveau gouvernement et le public en général? Serait-ce parce qu'ils savaient que leurs copains allaient perdre s'il n'y avait pas de clause d'annulation dans le contrat?

[Traduction]

Notre gouvernement s'est engagé à traiter le secteur privé de façon ouverte, équitable et responsable, mais nous tiendrons toujours compte de l'intérêt des contribuables. Nous avons décidé d'annuler ce contrat après avoir signalé clairement et sans équivoque à toutes les parties en cause que nous ne tolérerions pas qu'on abuse ainsi du processus politique et que nous n'avions pas l'intention d'avaliser les ententes de dernière minute conclues contre la volonté, dans bien des cas, des fonctionnaires compétents, des ententes qui représentaient des centaines de millions de dollars.

Les faits que je vous ai décrits aujourd'hui et les détails que nous avons appris dans le cadre des négociations en vue d'indemniser les intéressés pour les dépenses qu'ils ont engagées ont tous contribué à raffermir mon intention de voir à ce que ce projet de loi soit édicté sans amendement.

La Chambre a adopté le projet de loi C-22 pour assurer l'avenir de l'aéroport international Pearson et le gouvernement est disposé à envisager le paiement d'un montant pouvant aller jusqu'à 30 millions de dollars. Cela fait beaucoup d'argent. Nous comprenons nos obligations commerciales et la nécessité pour la Couronne de respecter certains engagements.

Nous avons examiné les demandes d'indemnisation et nous pensons qu'une analyse équitable à partir de pratiques commerciales raisonnables nous permettra de verser jusqu'à 30 millions de dollars aux promoteurs et aux tierces parties pour les dépenses légitimement engagées qui sont visées dans ce projet de loi.

La majorité à l'autre endroit veut que le contribuable canadien soit placé dans une position où il risque d'avoir à déboursier peut-être 445 millions de dollars. La distinction est simple. La Chambre a reconnu la nécessité de réparer une injustice flagrante en annulant tout simplement ce contrat tout à fait inacceptable. La Chambre a reconnu la double nécessité de faire en sorte que les parties reviennent à la situation qui existait avant la signature